



Mata'Utu le 17/08/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les nouvelles mesures applicables dans le cadre de la circulation du virus covid-19

Le suivi de la situation sanitaire du Territoire a été présenté aux membres du COMIS le 16 août 2022 qui ont décidé à l'unanimité des mesures suivantes :

Pour ce qui concerne l'arrivée sur le Territoire de Wallis et Futuna :

Il n'y a plus de test PCR pour venir sur les îles de Wallis et Futuna.

➤ **A compter du lundi 15 août prochain et jusqu'au 25 août inclus :**

- 1 test antigénique est à réaliser dans les 72h avant le départ de Nouméa vers Wallis.
- Par exception, le voyageur est dispensé de réaliser un test antigénique s'il a été contaminé par la COVID
 - depuis plus de 7 jours et moins de 2 mois pour le voyageur ayant un schéma vaccinal complet
 - depuis plus de 10 jours et moins de 2 mois si le voyageur n'est pas vacciné ou présente un schéma vaccinal incomplet

Tout voyageur devra justifier de son statut de fin de contamination et de son statut vaccinal.

➤ **A compter du vendredi 26 août :**

Sous réserve que l'évolution de la situation sanitaire le permette, les tests antigéniques seront supprimés pour entrer sur les îles de Wallis et Futuna.

Les personnes non vaccinées devront justifier d'un motif impérieux pour se rendre sur le territoire.

Pour ce qui concerne les déplacements par voie aérienne de Wallis à Futuna

➤ **A compter du lundi 15 août prochain et jusqu'au 25 août inclus :**

Un test antigénique doit être réalisé le jour du départ à l'aéroport de Hihifo. Par exception et selon les mêmes modalités qu'exposées plus haut, le voyageur est dispensé de réaliser un test antigénique s'il a déjà été contaminé par la COVID.

➤ **A compter du vendredi 26 août :**

Sous réserve que l'évolution de la situation sanitaire le permette ce test antigénique sera supprimé.

Pour ce qui concerne la vie quotidienne sur le Territoire :

- Port du masque obligatoire dans tous les établissements recevant du public, les espaces professionnels de travail collectif et les transports collectifs de personnes par voie terrestre ou aérienne;
- Respect de la distanciation physique d'au minimum 1 mètre entre les personnes,
- Placement un siège sur deux dans les églises ;
- Hygiène des mains (lavage, friction des mains),

La vaccination constitue le rempart le plus efficace contre toute forme grave de la maladie



Préfet de Wallis-et-Futuna



@Prefet986



www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr